Extrait du OIEau

http://ma-riviere.mobi/oieau/notre-actualite-et-avancement-de/article/turquie-3-jumelages

Turquie : 3 jumelages institutionnels européens

- OIEau - Notre actualité et avancement de nos projets -

Date de mise en ligne : vendredi 15 février 2013

OIEau

Jumelage Monitoring Directive-Cadre sur l’Eau :
Ce jumelage européen, portant sur l’ap- plication de la Directive-Cadre, est conduit depuis septembre 2011 par les Pays-Bas, la France et l’Espagne et vise à appuyer le Ministère Turc des Forêts et de l’Eau pour l’élaboration des Plans de Surveillance pour six bassins pilotes et d’un Plan de Surveillance National, afin d’évaluer l’état écologique des fleuves, des lacs, des eaux de transi- tions et des eaux côtières.
Côté français, des experts du MEDDE, de l’Agence de l’Eau Seine-Normandie, d’IRS- TEA, de l’IFREMER, coordonnés par l’ OIEau, contribuent à ces travaux.
Après plusieurs formations en Turquie, du 6 au 12 octobre 2013, un voyage d’étude en France a permis à une délégation de 22 représentants turcs de mieux connaître l’organisation institutionnelle et les aspects pratiques des Plans de Surveillance en France. Plusieurs visites de terrain ont permis d'illus- trer concrètement les explications sur les rôles de chaque institution et sur les méthodes utilisées.

Jumelage Directive Inondation :
Ce jumelage européen "renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Directive Inondation" vise à soutenir la Direction Générale de la Gestion de l’Eau du Ministère des Forêts et de l’Eau dans sa nouvelle mission de coordina- tion pour une meilleure gestion du risque inondation en Turquie.
Ce projet est mis en place pour 2 ans avec l’appui des principales Institutions Publiques Françaises et Roumaines travaillant sur cette Directive dans leur pays respectifs : Direction Générale pour la Prévention des Risques du MEDDE, Centre d'Etudes Techniques de l’Equipement Méditerranéen (CEREMA), l’Ad- ministration Nationale "Apele Romane" et son Institut d’Hydrologie et de Gestion de l’Eau.
Le projet vise en particulier :

- **La transposition de la Directive Inondation dans la législation turque** et l’adaptation de l’organisation ins- titutionnelle ;
- La mise en œuvre pratique des 3 étapes d’élaboration d’ un **Plan de Gestion des Risques Inondation dans le Bassin pilote du "Bat1 Karadeniz** ", se déversant dans la Mer Noire, notamment l’organisation de la consultation des usagers au sein d’un Comité de Bassin.
- **L’élaboration d’un guide méthodologique et la réalisation de formations**, pour diffuser les enseignements du bassin pilote dans 3 autres bassins dans le cadre du jumelage et ultérieurement dans les autres bassins turcs.
- **La préparation du Plan National de mise en œuvre de la Directive Inon- dation**, en intégrant une analyse économique.

Jumelage Directive Eaux de Baignade
Depuis janvier 2013 et pour deux ans, le jumelage européen sur la Directive sur les Eaux de Baignade en Turquie est conduit par l'Office International de l'Eau pour le compte du Ministère fran- çais des Affaires Sociales et de la Santé, en collaboration avec le Minoprio italien, mandaté par le Conseil Régional de la Lombardie.

- La Directive sur les Eaux de Baignade pré- sente une stratégie globale se basant sur :
- de nouvelles méthodes de calcul pour une appréciation plus représentative de la qualité des eaux et la classification des sites de baignades ;
- l’amélioration de la qualité des données ;
- l’élaboration de profils des zones de baignade, avec un plan d’actions pour amé- liorer la qualité des eaux ;
- la mise en place de mesures de gestion en cas de circonstances exceptionnelles ;
- la prise en compte des risques liés aux cyanobactéries ;
- une meilleure information du public ;
- l’amélioration des capacités techniques des laboratoires de contrôle.

Les premiers résultats et la lettre d’information du projet sont disponibles sur un site Internet dédié en anglais

Copyright © OIEau

et turc : www.aquacoope.org/turkeyb

Copyright © OIEau